



VILLE DE SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN

Arrêté provisoire

Rond-Point du Champs de Courses

Nous, Luce PANE, Maire de la commune de SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code de la Route,
- le Code Pénal,
- la délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2024,
- la demande de Charles-Edouard JOUENNE du 13/08/2024.

Considérant que des événements sportifs se déroulent au stade DIOCHON, avenue des Canadiens.
Considérant la demande de stationnement d'un Food Truck, rond-point du Champs de Courses.
Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser l'occupation du domaine public.

ARRETONS :

Article 1 : Du 13/09/2024 au 09/05/2025, de 15h à 23h30, seulement lors des événements sportifs du FCR, le pétitionnaire est autorisé à occuper temporairement le Domaine Public Communal dans les conditions suivantes :

- Installation d'un étal n'excédant pas 8,00ml, rond-point du Champs de Courses, à proximité de l'établissement « LE TOKIO ».
- L'installation de tout autre mobilier est interdit notamment le mobilier de terrasse.
- L'emplacement désigné par les services de la Ville doit être respecté et remis dans son état initial à la fin de chaque événement au plus tard à 23h30.
- La libre circulation des piétons doit être maintenue dans tous les cas.

Article 2 : Le nettoyage et l'enlèvement des déchets dans et à proximité immédiate de la zone seront assurés par le **commerçant lui-même**. En cas de non-respect de cette consigne, l'intervention des services sera facturée au demandeur.

Article 3 : La circulation des piétons doit être préservée en toute sécurité ainsi que l'approche des véhicules de secours. L'accès aux propriétés riveraines doit être maintenu.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme, les services de Police Nationale et Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN, le 5 septembre 2024

Pour le Maire
et par délégation
Luc LESIEUR
Adjoint au Maire



Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE